

COMMUNE DE CLETY

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Directeur Général du SIDEN-SIAN en date du 20 octobre 2020, le zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de CLETY, adhérente au SIDEN-SIAN, sera soumis à l'enquête publique du Mardi 17 novembre 2020 à 16h00 au Jeudi 17 décembre 2020 à 18h30 inclus. Monsieur Yves REUMAUX assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé:

 Un dossier sera déposé à la Mairie de CLETY, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de CLETY, lequel les annexera au registre.

La mise en œuvre des mesures barrières font l'objet d'un protocole détaillé d'accueil du public en Mairie (réception du Commissaire Enquêteur et consultation du dossier).

Le dossier est également consultable sur le site <u>www.noreade.fr</u> via le lien : https://agenceenligne.noreade.fr/enquete-publique

Chemin d'accès:

Assainissement/Collecte et traitement des eaux usées/Consulter les enquêtes publiques et les observations peuvent être envoyées sur l'adresse mail suivante : epzonage.clety@noreade.fr Ces observations seront également consultables sur le site internet.

- Une permanence sera assurée par Monsieur le Commissaire Enquêteur à la Mairie de CLETY le :

Mardi 17 novembre 2020 de 16H00 à 18H00 Jeudi 3 décembre 2020 de 16H30 à 18H30 Jeudi 17 décembre 2020 de 16H30 à 18H30

afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public.

Le port du masque sera obligatoire en Mairie ou pour rencontrer le Commissaire Enquêteur lors des permanences.

Le rapport et les conclusions seront consultables pendant un an en version papier à la Mairie de CLETY et en version informatisée sur le site internet de Noréade (avec le dossier d'enquête publique).